



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Université des sciences et technologies de Lille

Question écrite n° 10103

## Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préoccupations de l'université des sciences et technologies de Lille face à la réduction de la contribution de l'État pour le financement du volet recherche dans le cadre du prochain contrat État-région et sur les difficultés que rencontre cette université du fait de l'insuffisance des moyens dont elle dispose. Dans le cadre du prochain contrat, l'USTL a proposé un ensemble de vingt-cinq projets scientifiques impliquant les partenaires régionaux directement concernés. De plus, dans tous les domaines, la progression des activités de l'USTL a été extrêmement plus rapide et plus forte que ne le prévoyait le contrat. Or, d'après les premières estimations, la participation de l'État au volet recherche du prochain contrat État-région ne s'élèverait qu'à 130 millions de francs contre 300 millions de francs dans le plan précédent. Si le niveau d'engagement de l'État se confirmait, le retard en matière de recherche scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais ne ferait que s'accroître, alors que celle-ci est une condition indispensable à son développement économique. En conséquence, il lui demande la nature des moyens supplémentaires qu'il compte mettre à la disposition de l'Université des sciences et technologies de Lille afin que la région du Nord-Pas-de-Calais puisse atténuer le retard pris les années précédentes.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche s'efforce de maintenir, dans le cadre du contrat de plan 1994-1998, l'effort entrepris pour le financement de la recherche en Nord - Pas-de-Calais, déjà très important. Les arbitrages locaux et interministériels ne sont pas encore rendus. Toutefois, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a l'intention de soutenir le développement des universités dans le Nord - Pas-de-Calais, tant en matière de construction et d'équipement universitaires qu'en locaux de recherche. Il continuera à mobiliser les organismes de recherche sous tutelle pour qu'ils améliorent leurs implantations dans la région. Il veillera au maintien d'un dispositif de transfert de technologie efficace et performant.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lazaro Thierry](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10103

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 1994, page 190

**Réponse publiée le :** 28 février 1994, page 1031